



LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2699 - Édition du 31 Juillet 2023



COMMANDEZ EN LIGNE  LIVRAISON À DOMICILE OU  RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À  **-20%**

MAYCENTRALE.COM
Votre nouveau site internet de pièces détachées
VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉCONOMIE : Entretien avec le Mouvement Démocrate de Mayotte

De manière plus ou moins médiatisée, le parti politique centriste de François Bayrou, créé dans une dynamique post électorale en 2007, fait parler de lui à travers l'actualité locale mais également nationale. Notre rédaction s'est

longuement entretenue avec Daniel-Martial Henry et Kassandrah Chanfi, respectivement président et déléguée du mouvement départemental MoDem976.

JDM : Plus d'un an après les élections

présidentielles et à mi parcours de cette année 2023, disons-le clairement, un peu spéciale, quel regard portez-vous sur la politique gouvernementale menée à Mayotte ?

Daniel-Martial Henry : Je pense très sincèrement que 2023 se devait d'être l'année de l'action. Une action qui s'inscrit dans la continuité du 2^{ème} mandat d'Emmanuel Macron au regard d'un mécontentement et d'un sentiment d'exaspération exprimés par les citoyens mahorais à travers les urnes et le score important de Marine Le Pen. Vouloir lutter contre de l'insécurité identifiée et liée, chiffres à l'appui du milieu carcéral, à une population majoritairement étrangère, ça n'est pas de la xénophobie, c'est juste normal.

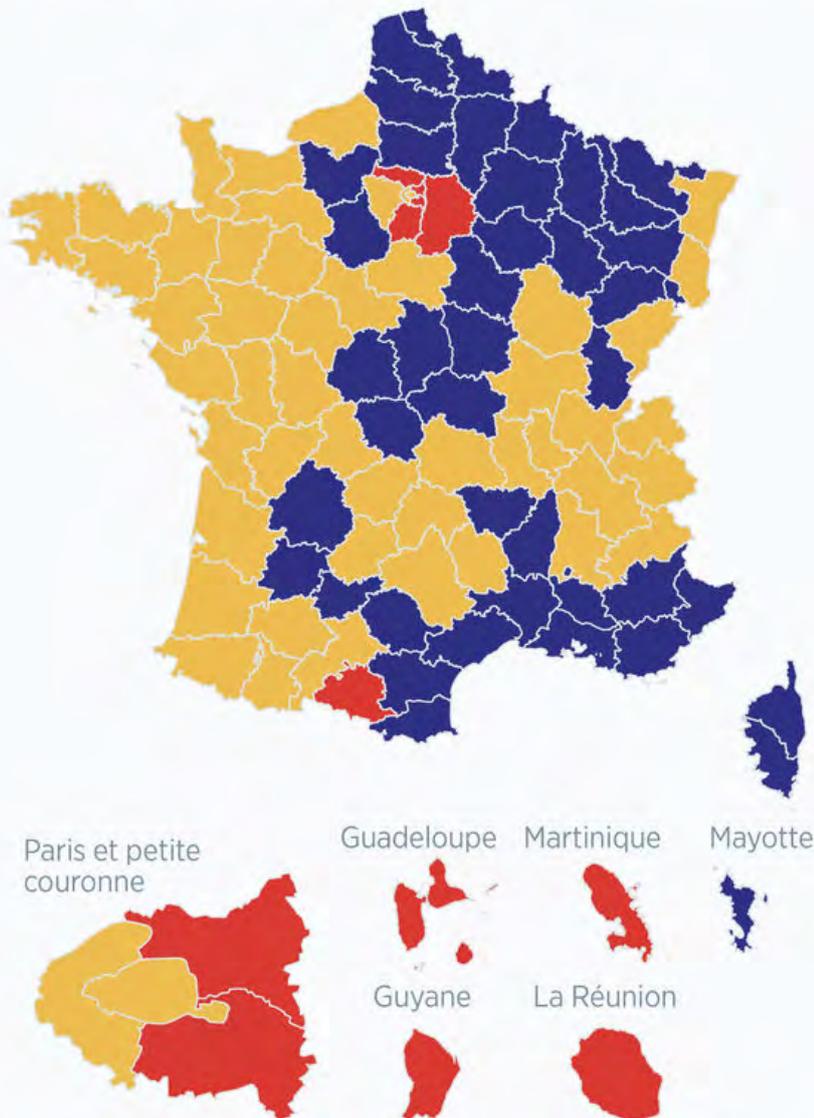
Kassandrah Chanfi : Je rejoins tout à fait la vision de mon président. Ce résultat électoral à Mayotte fut un signal très fort envoyé au Gouvernement français afin de faire entendre les légitimes attentes bien spécifiques, voire même la colère de la population.

JDM : Alors admettons, la parole des mahorais est enfin entendue sur divers points et notamment sur ce volet de l'insécurité mais pourquoi avoir attendu ce second mandat pour agir ? Pourquoi des actions si tardives envers notre département ?

Daniel-Martial Henry : Concernant la source principale de l'insécurité, le président de la République a clairement voulu négocier avec les Comores dans une approche diplomatique; il l'avait d'ailleurs souligné lors de son discours à Labattoir en 2017 annonçant cette volonté d'accompagnement et cette aide financière de 150 millions d'euros, signée par le biais du fameux *accord cadre*. Hors, les Comores n'ont clairement pas joué le jeu et tous ces dispositifs n'ont pas aboutis, notamment dans cette

Les candidats arrivés en tête par département

● É. Macron ● M. Le Pen ● J.-L. Mélenchon



Source : ministère de l'Intérieur.

Le Parisien

lutte contre l'immigration. Bien au contraire même. L'État français, bien trop clément, a donc été dans une configuration de retour de bâton avec un échec marqué.

Kassandrah Chanfi : Il est tout même important de souligner en parallèle, qu'il n'y a jamais eu autant d'actions, de dispositifs et de politiques publiques qui ont été mis en oeuvre pour Mayotte. J'en prends pour exemple le Pôle Emploi ou encore l'ARS et le Rectorat de plein exercice; seulement, nous n'avons pas été en mesure, et j'intègre l'ensemble des responsables locaux, d'expliquer suffisamment aux mahorais quels ont été les bénéfices qu'ils ont pu tirer de tout cela. Ce manque de clarté, nous nous devons de l'expliquer au regard de tout ce qui se met en place et de l'argent injecté en faveur justement des concitoyens de Mayotte.

JDM : Cette opération Wuambushu plus ou moins contestée fut donc une opportunité de mettre clairement en lumière ce qui compose le quotidien des mahorais depuis bien longtemps. Une mise en lumière également d'acteurs politiques locaux invités à s'exprimer nationalement offrant une ouverture des opinions et



Pour Daniel-Martial Henry, les valeurs du MoDem se veulent dans l'ouverture, les échanges et la transparence envers la population



La dernière rencontre diplomatique entre les chefs d'état français et comorien a eu lieu discrètement, à l'abri des caméras en mai dernier (Archives/DR)

visions d'autres concitoyens de la Métropole mais également d'autres territoires ultramarins. Vous partagez cette opinion ?

Daniel-Martial Henry : Je pense que les rares manifestations anti-Wuambushu n'étaient au final conduites que par une minorité d'activistes. Les événements actuels subis en région parisienne, par exemple, sont finalement les conséquences d'une immigration non contrôlée, avec tout ce que cela implique en termes d'intégration et ce que nous dénonçons à Mayotte depuis longtemps. Certaines personnes ouvrent peut-être enfin les yeux et comprennent pleinement.

Kassandrah Chanfi : Je le redis, avoir voté pour Marine Le Pen n'était en rien inscrit dans une dynamique raciste et cette opération que beaucoup ont jugé telle une opération de Communion et bien ça n'est pas le cas. Oui, les interlocuteurs locaux sollicités ont permis de montrer le vrai visage et la réalité de Mayotte, sans amalgame ni raccourci et du côté du MoDem, nous avons justement organisé des réunions sur le territoire afin d'expliquer en quoi consistait cette opération qui avait pour unique objectif que celui de ramener l'Ordre Republicain. Et ces informations sont aussi remontées nationalement et politiquement. Expliquer que ce qui est vécu en Métropole, en matière de caillassages, d'émeutes et même d'agressions d'élus, nous le vivons fois 1000 ici, sur

notre département. La médiatisation a donc eu un effet bénéfique en plus des doléances remontées en divers autres points, notamment face à nos crises et c'est aussi pour cela que nous avons eu les récentes visites de députés nationaux et même européen ([ndlr – Max Orville](#)).

JDM : Surfant sur votre actualité MoDem, je rebondis sur vos propos et notamment ceux de votre homologue Perrine Goulet — venue il y a peu sur notre île, dans le cadre d'une [mission d'observation rattachée à la Délégation aux Droits des enfants](#) — qui indiquait que la problématique majeure de Mayotte, initiant cette insécurité, c'était la non scolarisation de l'ensemble des enfants. Êtes-vous d'accord avec cette analyse ?

Daniel-Martial Henry : Alors, on peut être du même bord politique mais ne pas partager totalement la même vision. Sur ce point précis, il en est justement cas. Je ne pense pas qu'un enfant français doit être traité de la même manière qu'un enfant étranger. Oui, il est question d'innocents, on parle de mineurs ayant des droits, notamment sur notre territoire mais le Droit de l'enfant, c'est avant tout d'être avec sa mère. On ne peut pas prendre pour excuse la situation de l'enfant pour régulariser celle des parents et c'est ce qui se passe ici.

Si vous allez actuellement à Jacaranda,

les files d'attente de mères avec leur(s) enfant(s), c'est juste pour obtenir un certificat et prouver à la Préfecture qu'elles s'occupent bien de leur progéniture et avoir un accès priorisé pour une demande de titre de séjour. Mayotte ne peut de surcroît enseigner à tous les enfants de la région. Il faut accompagner ces enfants en amont dans leur pays d'origine avec une politique éducative soutenue, notamment aux Comores. Mayotte ne peut être la Mère nourricière et protectrice de tous les enfants de la zone Mozambique/océan Indien, c'est une utopie.

JDM : En ce sens, sachant que le développement de Mayotte ira forcément de pair avec celui des Comores, et vice versa, ne serait-il pas cohérent de mettre en place un accompagnement plus poussé, une sorte de saine tutelle politique, avec les Comores ?

Daniel-Martial Henry : L'Union des Comores est reconnue aujourd'hui comme l'un des pays les plus pauvres du Monde mais elle a tout de même sa souveraineté politique qui est légitime et qui doit être respectée. Cette relation entre la France/Mayotte et les Comores doit se faire mais dans une



En début de ce mois de juillet, le député européen Max Orville (chemise claire et jeans) a rencontré différents acteurs et élus de notre territoire. Ici Hélène Pollozec et Ben Issa Oussenî et Kassandrah Chanfi

dynamique bi-latérale. Cependant, les Comores doivent identifier clairement qui sont leurs partenaires économiques internationaux; il a été question d'inviter la présidence iranienne, tantôt ce sont les arabes, tantôt les français, en ce moment, ça serait les russes. C'est trop complexe et ça n'est pas à nous d'assumer l'ingérence de la politique internationale des Comores. Soyons également honnêtes, d'apparence les Comores se disent francophiles mais il est plutôt question de francophobie,

liée aussi à une Histoire non digérée comme il en est également cas avec Madagascar. Oui, on peut parler de rancoeur envers l'ancien colonisateur. L'Histoire n'a pas été tendre mais il serait temps d'avancer et d'arrêter de se faire cracher dessus lorsque la main est tendue.

JDM : Sur quel(s) axe(s) pourrai(en) t être notre relation avec les Comores justement ?

Daniel-Martial Henry : Déjà, en matière d'immigration, il est impératif que la nation française s'inscrive désormais dans une dynamique ferme avec nos voisins; on ne peut plus se permettre de mener une éternelle politique de complaisance. Concernant le volet économique, il nous faut une coopération forte, transparente et simplifiée. Le problème à l'heure actuelle c'est que les fonds transitent systématiquement par l'État comorien mais il faut négocier un système qui puisse lier directement 2 entreprises entre elles, sans forcément que les fonds aient cet intermédiaire gouvernemental. C'est un message fort. Oui nous voulons lutter contre cette immigration massive qui déséquilibre la répartition des populations dans la région mais cela ne veut pas dire que nous n'aimons pas nos voisins, bien au contraire; preuve en est, nous voulons dans le même temps renforcer nos liens économiques.



Rencontre et échanges entre Perrine Goulet et Michèle Peyron avec différents acteurs du monde associatif de notre département mahorais la semaine passée

JDM : Justement, concernant ces aspirations de coopérations économiques régionales, nous avons eu récemment la [visite d'une délégation Tanzanienne](#) et d'autres potentialités territoriales peuvent s'ouvrir à nous. Si ça ne pouvait se faire avec les Comores, il peut tout aussi bien en être question ailleurs non ?

Daniel-Martial Henry : Je pense que les visions commerciales par exemple malgaches ou encore tanzaniennes comme vous l'indiquez, diffèrent des nôtres et je vois ces territoires, dans l'immédiat, plus comme quelque chose de dangereux pour Mayotte que porteur. Oui, du point de vue diplomatique, nous avons de grandes difficultés avec nos voisins comoriens mais nous avons la même langue, la même religion et au final, les mêmes racines. Si nous ne réussissons pas cette complexe coopération avec les Comores, nous échouons avec tout autre pays de la région, c'est une réalité.

JDM : Cette année 2023, c'est aussi l'émergence d'une crise qui se voulait latente depuis de nombreuses années liée à la gestion de l'eau potable et aux diverses alertes. Alors oui, d'un côté, certaines choses évoluent mais d'un autre, pas vraiment et je pèse diplomatiquement mes propos. Un mot là dessus ?

Kassandrah Chanfi : Si nous regardons le paysage de Mayotte, oui, de nombreuses choses se sont mises en place et effectivement, notre territoire bouge mais pas assez rapidement malheureusement. Il est important que cette volonté politique de changement soit pleinement portée par nos élus locaux et jusqu'à présent il n'a pas été cas, c'est une réalité. La problématique de l'Eau, c'est une histoire qui remonte déjà à 1997 et cette fameuse 3ème retenue collinaire, à la fin des années 2000. Forcément, le bien-être des mahorais a été impacté.

Daniel-Martial Henry : Je rejoins les propos de la déléguée sur cette négligence et complaisance des élus et



Les représentants du MoDem976 ont pour objectif de structurer leur parti afin de continuer à agir de manière efficace pour le quotidien des mahorais

ajoute que nous avons clairement raté la décentralisation. Avant 2004, le préfet travaillait en symbiose avec le Conseil départemental; il y avait une très bonne gouvernance des projets et un taux de réalisation très important. Pour moi, après 2004, les choses se sont mises à tourner au ralenti alors que les budgets des collectivités se voulaient plus importants. Et pour cette histoire de retenue collinaire, on a trop tergiversé.

JDM : La [dernière visite ministérielle](#) appuyée du [récent CIOM](#) parle d'une accélération pour 2024 de la mise en place de cette 2^{ème} usine

de dessalement. Est-ce une bonne nouvelle ?

Daniel-Martial Henry : Honnêtement pour moi, c'est une catastrophe révélatrice d'un échec cuisant. L'Histoire a révélé que la maîtrise de l'Eau était la base de l'essor ou justement, à l'opposé, du déclin de toute civilisation. Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette crise est bien plus dommageable que l'Insécurité. Sans Eau, c'est Mayotte qui disparaît. Aujourd'hui de nombreuses personnes ne veulent pas revenir ou bien quitte le territoire pour raison d'insécurité, demain ça

sera parce qu'il n'y a pas d'eau. Il nous faut des stratégies de politique de l'Eau viables et précises. Nous sommes sur un territoire basé sur une très forte pluviométrie et une dynamique hydrographique qui se calque très bien avec une retenue collinaire supplémentaire; il faut donc qu'on aille dans ce sens là pour maîtriser l'Eau de façon plus autonome et pérenne. Les usines de dessalement c'est lié à une dépendance technologique qu'on ne peut pas toujours maîtriser avec, de surcroît, des coûts de fonctionnement très importants.

Kassandrah Chanfi : Je ne sais pas si le calendrier 2024 annoncé sera réellement respecté et il faut surveiller cela de très près. Mais en attendant, il faut acter des mesures fortes pour les mahorais qui n'ont pas d'eau telles que la gratuité de bonbonnes par exemple ou bien une aide gouvernementale pour encourager les particuliers et les entreprises à mettre en place des citernes de stockage et/ou récupération d'eau de pluie. Par ailleurs, il faut communiquer officiellement la tutelle préfectorale sur le Syndicat des eaux de Mayotte. Pour rappel, jusqu'à aujourd'hui, on ne les a pas entendu. Alors oui, nous savons qu'il y a eu une mauvaise gestion sous le mandat précédent et qu'ils sont actuellement sous le coup d'une gestion du parquet de Nancy



Selon Daniel-Martial Henry notre département ne maîtrise aucunement sa gestion de l'Eau et ce, depuis des années



Pour Kassandrah Chanfi, les divers et proches défis soulignés par les mesures du CIOM ne pourront se résoudre qu'au moyen d'un travail sérieux de concertation commune de tous les acteurs locaux

mais, je me répète, on attend désormais des actions fortes de reprise en main. L'État a assumé sa part en mettant en place un préfet de gestion de l'Eau, où en est le Syndicat des eaux de Mayotte ? Sur le moyen terme, il faut qu'il y ait un accompagnement des collectivités par l'État et la mise en place d'une vraie politique de l'Eau car force est de constater qu'il n'y en a pas et, si elle existe, on ne la connaît manifestement pas. À court terme, il faut prendre conscience que la sensibilisation de la population, par des actions de terrain, n'est pas une obsolète perte de temps, bien au contraire. La Communication est tout aussi vitale.

Daniel-Martial Henry : Pour ce qui est d'importer de l'eau, je suis pour qu'on puisse travailler avec nos voisins. Oui, je dénonce l'immigration clandestine massive régionale mais en même temps, je rappelle ma volonté de développer des partenariats économiques. Anjouan, Grande Comore, la Tanzanie ou Madagascar produisent de l'eau minérale, pourquoi ne pas travailler avec eux et profiter de ces unités qui agrémentent la zone. Du côté local, je suis pour la gratuité et l'accès de l'eau à tous mais je souhaiterais aussi une étude et transparence de cette perte hydrique liée à la vétusté des canaux. On ne peut faire l'impasse

sur l'approche environnementale. La Terre argileuse de Mayotte fait que ce sont uniquement les racines des arbres qui conduisent l'eau vers les nappes phréatiques; on ne peut prétendre mener une politique pérenne de l'eau si on ne met pas parallèlement en place une politique environnementale et je rejoins Kassandrah sur cette nécessité d'actions de terrain de sensibilisation auprès de la population mais aussi des élus.

JDM : J'en reste sur les mesures annoncées par ce CIOM et notamment la 1ère qui fait état de cette baisse tarifaire liée à l'octroi de mer, comment Mayotte doit se positionner par rapport à cela ?

Daniel-Martial Henry : Il va falloir pour nos élus locaux réfléchir en saine concertation au regard d'objectifs précis et qu'ils n'aillent surtout pas dans la démagogie. Baisser l'octroi de mer, sous entendu de favoriser les importations notamment depuis l'U.E ou encore la Métropole, cela va renforcer la dépendance économique mahoraise. Contrairement peut-être à d'autres DOM, nous avons besoin ici de développer les activités de production locale; c'est du moins l'objectif du MoDem. Tout ce que nous mangeons avoisine les 100 % d'importation et notre richesse est liée à 51% de ce que crée l'Administration publique contre 20% en Métropole, donc notre territoire est inactif. Où est passée notre filière aquacole ? Où en sont nos industries de l'Agriculture et de la pêche ? Ce sont toutes ces visions dans leur ensemble qu'il faut prendre en considération.

JDM : Toujours appuyé de ce récent rapport interministériel, un certain nombre de mesures ont été également exposées exclusivement pour Mayotte. La suite des événements se veut tablée sur un travail commun entre acteurs locaux et représentants ministériels. Comment le MoDem compte se positionner par rapport à cela ? Quels seront vos axes majeurs de travail ?

Kassandrah Chanfi : Beaucoup de

sujets sensibles, notamment celui de l'immigration, sont portés dans l'actualisation de cette Loi Mayotte par le Gouvernement. La France est une terre accueillante, c'est dans son ADN mais on ne peut accueillir toutes les populations voisines. Maîtriser notre immigration est vital. Les personnes qui n'ont pas vocation légale à être sur le territoire, ne peuvent y rester et les personnes régularisées qui, au contraire, contribuent à la richesse et au développement de notre territoire ont la possibilité de rester, en respectant le cadre et les règles de notre pays.

Dans le cadre de ces concertations CIOM, il y aura bien entendu une association de l'ensemble des forces vives du territoire, politiques et civiles et nous comptons nous y inscrire car il est important de faire entendre la voix des mahorais. Le volet de la mobilité est quelque chose également d'impératif pour lequel on se doit de réfléchir collectivement. Il est indispensable qu'il y ait une expertise commune à tout le territoire et un vrai accélérateur pour offrir des solutions telles qu'un réseau de transports en commun départemental, des pistes cyclables, des taxis bien encadrés, des voies maritimes ramifiées mais aussi la construction de routes supplémentaires et notamment cette voie de contournement de Mamoudzou. Il faut fluidifier ce trafic routier, ça n'est pas normal de passer autant de temps sur la route en un si petit territoire, c'est un fait.

À côté de cela, se greffe l'indispensable nécessité de développer l'indépendance économique de notre île, notamment au moyen de sa valorisation par le Tourisme. C'est une vraie manne financière et nous devons tout faire pour montrer l'immense beauté de notre territoire et de notre lagon. Et enfin la Jeunesse, cela va de soi. Plus de 50% de la population a moins de 20 ans; il est important de pouvoir les accompagner par l'Éducation, par l'Information et la mise en place d'outils pour qu'ils soient formés à Mayotte ou ailleurs mais avec un objectif de les faire revenir sur le département. Voilà nos 4 piliers prioritaires pour



Kassandrah Chanfi :

“L’émancipation économique de Mayotte passera par le développement de son Tourisme”

lesquels nous comptons travailler en concertation. J'insiste, il nous faut plus de visions communes et mutualisées portées par l'ensemble des interco et le Conseil départemental.

JDM : Dernière question, l'actualité semble donner une petite mise en avant du MoDem, notamment par la nomination du nouveau ministre délégué aux Outre-mer, Philippe Vigier, portant cette même étiquette. Cette approche centriste est-elle une nouveauté sur notre territoire et un avantage pour les mahorais en comparaison d'autres bords politiques ?

Kassandrah Chanfi : Ma réponse va paraître cliché mais c'est une réalité : de par son Histoire, ses valeurs et son identité, Mayotte est profondément centriste. Le MoDem a clairement sa place de par ses sensibilités et valeurs humanistes, de partage et de liberté. La colère manifestée par les urnes n'était en rien synonyme d'extrême et ça, il est important de le rappeler. En plus de travailler sur des dispositifs concrets, nous sommes toujours à l'étude vigilante de tout ce qui se passe autour de nous et très soucieux de prendre le temps de l'explication et de la transparence auprès de la population, au regard notamment du travail du Gouvernement et des actions mises en place. Notre travail se veut toujours en commun.

Daniel-Martial Henry : Le MoDem n'est pas un mouvement corporatiste. Quand vous avez un Gouvernement de Gauche, il cherche à plus s'appuyer avec les syndicats; quand il est plus de Droite, c'est vers le patronat. L'idéologie MoDem se veut de résonner en termes d'individus et non de corporations. Notre démarche s'inscrit dans la dynamique inclusive et participative et nous sommes au cœur des actions.

En France, tout ce qui est grands projets par exemple, TGV, nucléaire, grands axes routiers, c'est le MoDem. Nous sommes inclusifs mais ça n'est pas pour autant que nous voyons petit. Et concernant les ressentiments et colère des concitoyens mahorais là aussi, il est important d'être à l'écoute mais surtout d'apporter des solutions viables et concrètes à l'arrivée. La colère n'est pas le quotidien des gens, il s'agit de situations périodiques, voire même de choc dans la société, durant lesquels des populistes émergent. Surfer sur la vague populaire des ressentiments sans y apporter justement matière étudiée pour résoudre tout cela, je citerai l'élection en 2012 du député Mabawa contre la vie chère et nous avons vu ce que cela a donné...le désenchantement a été très rapide alors tâchons de ne pas reproduire la même erreur. L'Histoire a donné raison au MoDem et malgré certaines railleries, nous sommes toujours là, fidèles à nos convictions et tournés vers les autres.

Propos recueillis par MLG



SANTÉ : Les règles oui, mais pas la douleur !

Vendredi avait lieu, au sein de l'hémicycle Younoussa Bamana du Conseil départemental, une matinée consacrée à l'Endométriose organisée par l'association Endo Mayotte. Plusieurs professionnels de santé représentant l'ARS ou encore le CHM étaient présents ainsi que des femmes touchées par cette maladie.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « L'endométriose toucherait près de 10 % des femmes et des filles en âge de procréer à l'échelle mondiale, soit 190 millions de personnes ». C'est une maladie gynécologique inflammatoire et chronique. Actuellement il n'y a pas de traitement pour soigner cette pathologie car elle demeure encore méconnue du monde médical et des professionnels de santé, comme le rappelle le docteur Maxime Ransay-Colle, représentant de l'ARS de Mayotte. « Sur notre territoire il n'y a

pas de chiffre. L'endométriose est un problème complexe. Nous avons une méconnaissance de cette pathologie. Nous ignorons les origines et les causes. Actuellement il n'y a pas de traitement pour guérir de cette maladie mais seulement des moyens pour soulager la douleur avec des médicaments comme les antibiotiques, des moyens contraceptifs ou encore des opérations chirurgicales », explique le médecin.

Selon lui, la maladie est sous diagnostiquée car les professionnels de santé ne sont pas assez formés sur ce sujet. Pour pallier cette carence, il est donc nécessaire de prendre en charge les femmes qui sont atteintes et de ne pas les laisser seules devant les difficultés. Aussi comme le souligne Maxime Ransay-Colle, « Il y a un travail important pour sensibiliser la population, former les professionnels de santé et les hospitaliers pour qu'ils puissent repérer les femmes touchées par cette maladie et les orienter afin

qu'ils puissent proposer des solutions adaptées. Il est aussi essentiel de structurer la filière, cela passe notamment par une collaboration avec les associations comme Endo Mayotte. Promouvoir la santé de la Femme est un axe prioritaire de la politique de santé de l'ARS dans le département. Pour cela nous devons développer l'offre sur le territoire en mettant en place des démarches car nous avons un retard concernant l'accompagnement qui est largement insuffisant », a-t-il plaidé.

Du côté du CHM, même son de cloche comme l'explique Aynoudine Salime, directeur des soins au CHM. « La population de Mayotte est confrontée à cette pathologie et cela entraîne des problèmes dans les familles. Cette maladie est encore mal diagnostiquée, déplore-t-il. Nous devons travailler pour permettre l'accès aux soins de cette pathologie ». En effet, les personnes qui sont touchées ont extrêmement mal et connaissent des difficultés dans leur vie de tous les jours, comme l'a exprimée Abouchirou Mattoir, présidente de l'association Endo Mayotte : « Je vais vous parler avec le cœur... Avec cette maladie, vous avez le corps plié en deux par la douleur, vous êtes clouée au lit, vous devez renoncer à votre vie de famille. Pour lutter efficacement contre cette maladie nous devons en savoir plus sur les causes, les traitements, l'accompagnement. Comme l'ont rappelé les représentants du CHM et de l'ARS il y a un déficit d'accompagnement sur le territoire de cette pathologie ». Aussi le représentant du CHM assure que l'établissement va développer des actions de santé publique autour de cette maladie en défendant le droit des usagers et en facilitant l'accès aux soins. « Je m'engage à vos côtés et je vais adhérer à l'association Endo Mayotte dès maintenant », a indiqué Aynoudine Salime.



Près de 190 millions de femmes dans le monde seraient touchées par l'endométriose, selon l'OMS

La nécessité de sensibiliser les professionnels de santé mais aussi le grand public

Parmi les personnes présentes lors de cette matinée, des femmes touchées par l'endométriose qui ont parlé de leur douleur, de leur calvaire et qui ont interrogé les autorités sur les solutions à apporter. « En janvier 2022, le gouvernement a adopté une stratégie nationale concernant l'endométriose à travers la mise en place de filières sur tout le territoire français y compris à Mayotte. Cela concerne l'accueil, l'orientation, les soins, ... Où en êtes-vous ? Qu'est-ce que vous allez faire ? Interroge une femme atteinte par cette maladie. Quelles propositions faites-vous pour la prise en charge ? On doit tout prendre en charge nous-même à l'heure actuelle. On ne veut pas que des mots, on a mal tous les jours, 24h /24. J'ai besoin d'avoir des réponses concrètes », a-t-elle insisté. Pour cet autre témoin l'endométriose est « une véritable cochonnerie, une maladie vicieuse, explique-t-elle. On souffre

en douce, à petit feu, lentement et surement. L'information est essentielle pour avancer. Nous devons regarder vers l'avenir... Nous devons avoir des professionnels de santé formés sur cette problématique à Mayotte, c'est essentiel ! Actuellement il n'y en a pas, nous devons mettre en place des formations nécessaires pour soigner les femmes sur notre territoire ».

Pour Maxime Ransay-Colle, il y a un fort besoin à ce que les acteurs s'engagent sur cette problématique en menant un travail de réflexion sur l'organisation d'une filière et sur sa coordination. « L'ARS apportera son soutien financier et médical. Nous affirmons notre soutien aux actions et nous collaborerons avec l'ensemble des acteurs présents, institutionnels et associations. Mais sachez que nous ne sommes pas indifférents. Malheureusement, nous n'avons pour

l'instant qu'une faible compréhension de cette maladie. La construction d'une filière de santé prend du temps, cela ne se fera pas du jour au lendemain, c'est une implication de longue haleine », a-t-il soutenu. Le directeur de soins du CHM assure, quant à lui, qu'il fera tout pour trouver des solutions et accompagner les femmes touchées. « Nous pouvons nous rencontrer dès la semaine prochaine pour en discuter », s'est-il engagé.

Aussi, une réunion devrait normalement se tenir cette semaine entre les professionnels du CHM, de l'ARS et les membres de l'association Endo Mayotte pour essayer de trouver des solutions rapides afin d'accompagner les femmes atteintes d'endométriose.

B.J.



De nombreux échanges ont eu lieu entre le public et les professionnels de santé présents

SPORT : Sport : du football mais aussi de l'athlétisme !

Comme chaque lundi, nous vous retraçons le gros de l'actualité sportive mahoraise de ce week-end. En prime, le Championnat de régionale 1 de football, mais aussi de l'athlétisme avec les résultats des Championnats de France Élite 2023, où plusieurs athlètes mahorais ont concouru

Championnat de France Élite*, ou la crème de l'athlétisme français

C'est l'un des grands rendez-vous en salle, dans l'athlétisme. Par conséquent, du très beau monde était au rendez-vous ce week-end à Albi, à l'instar de Kevin Mayer,

Sasha Zhoya ou encore Renaud Lavillenie (même si ce dernier s'est complètement loupé).

Mayotte comptait aussi ses représentants, à quelques semaines du début des jeux des îles de l'océan indien. Voici leurs résultats (récoltés auprès du comité départemental d'Athlétisme de Mayotte) :

- Saïd Soyifidine finit 7e en finale du 400m haies ;
- Soutloini Ali finit 10e au lancé de javelot ;
- Nasrane Bacar décroche la 6e place de sa série de 100m ;
- Raphaël Mohamed termine au

pied du podium (4e) sur le 110m haies.

Même si on pouvait s'attendre à mieux, il y'a des jours avec et des jours sans. Ils n'en restent pas moins des prétendants sérieux au Jeux des îles de l'océan Indien 2023, dans leurs disciplines respectives.

Championnat R1 de football : Rosador triomphe de Combani et conforte sa première place

C'était le choc de cette 9e journée. Rosador, 1er, accueillait son dauphin, Combani. Les deux équipes étaient à égalité de points et restaient invaincues depuis la 2e journée. Avec le match annulé de Kaweni ce week-end (1 point de retard), cette rencontre permettait au vainqueur de prendre ses distances. C'est donc l'AS Rosador qui s'impose 1-0. La formation de Passamaïnty est restée fidèle à elle-même et a été solide défensivement. Les Diables Noirs de Combani, eux, n'ont pas réussi à trouver la faille.

FC Mtsapéré - Foudre 2000 : Mtsapéré provisoirement 4e de R1 !

Attention au FCM qui refait son retard petit à petit... leur début de saison a été plus que poussif, mais encore une fois, ils vont beaucoup mieux ! 2e victoire consécutive en championnat, 4e match sans défaite toutes compétitions confondues, 4e victoire de la saison en championnat... Mtsapéré prouve encore une fois que même "diminuée", elle reste une des meilleures équipes du département. Les rouges ont pu compter sur leurs buteurs maison Bougna (doublé) et Antoisie pour s'imposer 3-1 contre Foudre 2000. Grâce à ce succès, ils passent provisoirement à la 4e place, au détriment de Kavani (qui a vu son match être annulé et reporté, à l'instar de Kaweni).

M'tsahara - Anteou : "Ouuuf" de



Raphaël Mohamed termine encore une fois au pied du podium du 110m haies, après sa 4e place à l'open de France 2023 (DR)



Rosador conforte sa première place en R1 (Cf AS Rosador)

soulagement pour M'tsahara !

C'était un duel entre relégables. La victoire permettait au gagnant de rattraper son retard au classement. C'est l'AJ M'tsahara qui triomphe

de l'USCEP Anteuu **2 buts à 1**. L'équipe du nord de l'île reste avant dernière, mais compte désormais le même nombre de points que Foudre 2000 et Abeilles, respectivement 9e et 10e. Les joueurs de Poroani,

eux, devront vite se relancer dans cette course au maintien qui risque d'être aussi disputée que la course au titre.

Madagascar 3-1 Mayotte : fin du stage à Madagascar pour les mahorais

C'était le deuxième et dernier match de préparation de la sélection mahoraise de football à Madagascar. Après avoir corrigé la sélection de Boeny, 4-0 il y'a quelques jours, les joueurs d'Abidi Massoundi s'inclinent 3 buts à 1 contre une équipe de Madagascar composée à 100% de joueurs locaux. Nos mahorais avaient ouverts le score, grâce à un magnifique coup franc de Adifane, avant d'encaisser 2 buts avant la mi-temps. Les bareas inscriront le but de break en 2e mi-temps pour sécuriser leur victoire 3-1. Fin du stage malagasy

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BF
1	AS ROSADOR	20	9	6	2	1	0	17
2	DIABLES NOIRS	17	9	5	2	2	0	11
3	ASC KAWENI	16	8	5	1	2	0	13
4	FC MTSAPERÉ	14	9	4	2	3	0	12
5	US KAVANI	13	8	3	4	1	0	15
6	AJM JUMEAUX M'ZOISIA	12	7	3	3	1	0	9
7	AJ KANI KELI	10	7	3	1	3	0	14
8	BANDRELE FC	10	7	3	1	3	0	14
9	FOUDRE 2000	7	9	2	1	6	0	14
10	ASC ABEILLES	7	8	2	1	5	0	10
11	A.J. M'TSAHARA	7	9	2	1	6	0	9
12	U.S.C.E.P ANTEOU	4	8	1	1	6	0	6

Classement provisoire au dimanche 30 juillet

Classement provisoire du championnat R1 de Mayotte de football



Mtsapéré passe provisoirement 4e, ça va beaucoup mieux (cf FC Mtsapéré)

et retour imminent au pays pour la sélection de Mayotte. La préparation se poursuivra durant les prochaines semaines avec, pour rappel, un stage en métropole du 6 au 16 août. Nul doute que l'élite du football départemental s'entraînera

durement afin de présenter un tout autre visage lors des JIOI 2023.

La suite au prochain numéro !

Houmadi Abdallah

**Les championnats de France Élite comptent, comme son nom l'indique, l'élite des athlètes français, en salle. Les différents vainqueurs validaient leurs tickets pour les championnats d'Europe.*



Les joueurs mahorais, quelques minutes avant le coup d'envoi contre Madagascar

ÉDUCATION : D'une enfance mahoraise à des études métropolitaines. Chapitre 3 : Bahidjat, étudiante en école de commerce

Originaire de Mayotte, Bahidjat passe son Bac S option théâtre au lycée de Petite Terre. À l'issue de celui-ci, elle décide de continuer ses études dans une formation plus linguistique, en entamant une License Langues étrangères appliquées, parcours commerce international. À 18 ans, elle part vivre en Métropole.

« Est-ce que te souviens de ton arrivée ?

C'était une arrivée facile. J'avais eu la chance de venir de temps en temps en France, donc j'étais pas totalement dépaylée. J'avais déjà une attache, mon frère y était depuis 2012. J'avais une personne pour m'accueillir, m'aider dans mes démarches. Au final quand je suis arrivée tout s'est fait plutôt facilement.

Qu'est-ce qui t'a surpris en arrivant ?

Dans le milieu scolaire, j'ai mal vécu les discriminations. J'ai voulu faire un stage à Mayotte pendant la période du Covid, et on me l'a refusé sous prétexte que Mayotte ne faisait pas partie du territoire français. Ça m'a marquée. C'était ma première expérience professionnelle, et je m'étais dit : autant la faire directement à Mayotte, pour voir comment est le marché, comment il évolue.

As-tu envie de retourner à Mayotte ?

Mon but aujourd'hui n'est pas de rester en France après mes études. Mon but est vraiment d'acquérir de l'expérience pour pouvoir rentrer exercer à Mayotte. Je ne me vois pas travailler ici, je me sens chez moi à Mayotte, ça rentre en jeu bien sûr. Mais il y a aussi le fait de vouloir développer tout ce qui est commerce B to B (ndlr : de l'anglais "Business to business", il s'agit de relations commerciales d'une entreprise vers une autre d'entreprise).



Je me dit que ça peut créer de l'emploi. Si à Mayotte les sociétés, les infrastructures peuvent arrêter de faire appel à des prestataires extérieurs pour tout ce qui est maintenance, installation... Alors pourquoi pas rentrer à Mayotte, et continuer directement là-bas.

En arrivant à Toulouse, as-tu bénéficié d'un accompagnement ?

Non pas du tout, parce que je ne l'avais pas demandé...et je pense que c'était une grosse erreur. Quand je parle d'accompagnement, je pense directement aux aides du département. Je sais qu'il y avait une prime d'installation. Je ne l'ai pas demandée, ni la Bourse, mais avec un peu de recul je me dis que j'aurais dû.

Quand je suis arrivée, à part mon frère et quelques personnes de la famille, je connaissais pas grand-monde. Donc pendant les premières années je pense qu'il me manquait cet environnement mahorais, que j'ai pu retrouver avec Caribou Maore. L'association permet de faire le lien entre les étudiants mahorais et de ne pas se sentir seul.

Durant tes études, quelles difficultés as-tu rencontrées ?

Toutes les difficultés que j'ai eu, je les

ai « cherchées ». Typiquement, pour ma première année, avec un peu plus de concentration j'aurais été parfaite. Mais en fait quand je suis arrivée je me suis reposée sur mes acquis. À part ça, tout s'est bien passé.

Quels souvenirs vas-tu garder de ces années ?

Déjà que la vie d'étudiante est une très belle vie. Là je perds tous les avantages d'étudiante, étant donné que je deviens salariée. Je retiens qu'il ne faut pas lâcher, qu'il faut être persévérante. C'est vraiment clé pour pouvoir réussir. Donc un bilan plutôt positif : si c'était à refaire, je referais mes études. »

Propos recueillis par **Marine Wolf**

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
+33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com

CULTURE : Comores : Un taux d'échec de près de 70% au baccalauréat

Une fois n'est pas coutume, les résultats des 13 658 candidats au baccalauréat édition 2023 aux Comores ne semblent guère en hausse en comparaison des précédentes années alors que débute ce lundi les épreuves orales de rattrapage.

Les résultats du baccalauréat deviennent de plus en plus médiocres aux Comores. On enregistre un taux d'échec qui avoisine des 70%. Ce faible taux de réussite ne date pas d'aujourd'hui. Mais les choses s'empirent ces dernières années, selon de nombreux professeurs. «A chaque année, on fait le même constat, on parle pendant deux ou trois semaines et puis rien », a déploré cet enseignant de français qui travaille au Lycée

Said Mohamed Cheikh de Moroni. Et l'année 2023 n'a pas dérogé à la règle. Les résultats tombés ce jeudi 27 juillet sont catastrophiques. Il y avait, en tout, 13.658 candidats au bac cette année.

Des centaines de candidats annulés à cause des copies identiques

A la Grande-Comores, sur les 6067 candidats, seulement 724 ont été déclarés admis au premier groupe et 1584 autorisés à passer les épreuves du deuxième groupe. A Anjouan, on a enregistré environ 1093 admis direct sur les 6361 candidats. Environ, 1761 autres devraient passer les épreuves du deuxième groupe. A Mohéli, on compte 257 admis sur un total de 1230 candidats alors que 389 autres

sont attendus au cours des épreuves orales. En faisant le total, on note 2074 candidats admis au premier groupe et 3734 autorisés à passer les épreuves du deuxième groupe pour un total de 5808. Autrement dit, 8578 candidats doivent repasser l'examen l'année prochaine.

« Des enseignants présents à la réunion du jury ont indiqué que le taux de réussite initial était de 27,52% (1818 candidats au premier groupe), mais après les épreuves de rattrapage, il est passé à 34,93% (2308 candidats au second groupe) », a indiqué Al-watwan. Le journal, citant des sources des membres du jury, est revenu sur « la qualité de la surveillance et certaines décisions prises par les responsables du jury, qui ont entraîné des pénalités pour



Devant le lycée de Moroni, le jour du bac, le 9 juillet 2023 dernier

des copies jugées similaires ».

Le jury, après des rapports des correcteurs, a annulé des centaines de candidats dans de nombreux centres d'examen. A l'origine ? Leurs copies identiques. Pendant la correction, des enseignants avaient en effet constaté que des surveillants avaient laissé faire en violation des directives émises par les autorités éducatives. « J'estime que, contrairement à l'année dernière, nous venons d'enregistrer les plus mauvais résultats de ces dix dernières années. Il y a des centres et des sous-centres d'examen où on voit des cas de banalisation de la fraude faute de contrôle renforcé », a ajouté l'enseignant de français. L'Office national des examens et concours (ONEC) avait été informé de certains cas et s'apprête à ouvrir une enquête pour répertorier les surveillants coupables de ces pratiques qui ont été fatales à ces centaines de candidats. Les épreuves orales du bac démarrent ce lundi 31 juillet.

Des états généraux de l'Education en septembre prochain

Aux Comores, le système éducatif est en difficulté. Les ressources didactiques demeurent encore insuffisantes. Le personnel enseignant est peu motivé.



Les candidats dans une des salles d'examen à la Grande-Comores

La qualité des enseignements baisse substantiellement. L'école publique, en crise, est à l'abandon. Un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN) avait émis, en 2020, des centaines de recommandations pour inverser la courbe et engager le pays vers des réformes profondes pour améliorer le système éducatif. Mais la mise en œuvre des recommandations demeure souvent hypothétique faute de moyens conséquents.

A ce jour, la grande priorité des autorités comoriennes est la réhabilitation et la mise aux normes des infrastructures scolaires grâce à un important fonds apporté par la France dans le cadre du Plan de développement France-Comores (PDFC) et d'autres partenaires. La France finance un projet de 9,7 milliards de francs comorien (pres de 20 millions d'euros) qui prévoit la construction et la réhabilitation de 22 écoles primaires, 19 collèges et 4 lycées sur l'ensemble des trois îles. Les chantiers peinent d'ailleurs à démarrer faute d'entreprises qualifiées pour prendre en charge les chantiers qui demandent une ingénierie spécifique. Le gouvernement a annoncé la tenue des Etats généraux de l'Education au mois de septembre prochain pour refonder le système éducatif comorien.

A.S.Kemba, Moroni



Suivez le JDM sur internet



Séance de délibération des résultats à Anjouan / (@Al-watwan)

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



AL'MA Action Logement

Identification de l'organisme qui passe le marché : AL'MA Action Logement, 5 rue de l'Ecole Louis Le Pensec , 97600 Mamoudzou

Objet du marché : Accord cadre à bons de commande pour la location longue durée de véhicules neufs pour les besoins du personnel d'AL'MA ACTION LOGEMENT.

Cette consultation faire suite à une déclaration sans suite.

Durée du marché :

La durée de l'accord cadre est fixée à un an.

Nombre et consistance des lots : Le marché est unique.

Accord cadre à bons de commande avec un maximum de 80 000 euros TTC Location véhicules Segment B (SUV de type Kia Stonic, Citroën C3 Air Cross, Renault Capture). Le descriptif du véhicule est mentionné à l'article 1.3 du CCTP.

Procédure de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : Le Pouvoir Adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux soumissionnaires.

Critères de sélection : Le marché sera attribué conformément aux critères pondérés définis dans le dossier de consultation. **Date limite :** Date limite de réception des offres : 14/08/2023 à 18h00 (Heure locale)

Renseignements divers : Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

Route Nationale 1

Kawéni 97600 MAMOUDZOU

Tél. 02 69 61 11 15 - accueil.tj-mamoudzou@justice.fr

Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_5XQ_BzmLgh

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 28 Juillet 2023

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



ANNONCES LÉGALES



**Centre Hospitalier de
Mayotte**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AC N°38/ACHA/2023

Fourniture des repas destinés aux patients et prestations associées pour les établissements du Centre Hospitalier de Mayotte

Avis n° 23-106039 publié au BOAMP/JOUE le 28/07/2023

SECTION I : LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Mayotte

Direction des Achats et de la Logistique/Département
Commande Publique

B. P. 04, Tél. 02 69 61 80 00 - Fax. 02 69 61 79 65

97 600 Mamoudzou

Représenté par M Jean-Mathieu DEFOUR – Directeur
Générale

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché :

Le présent marché a pour but d'assurer la production et la livraison des repas destinés à la consommation des patients du Centre Hospitalier de Mayotte et des prestations associées (fourniture de denrées alimentaires), et de répondre aux besoins de prestations repas ponctuelles

2.2 Classification nomenclature :

55322000 : Fourniture et livraison repas

2.3 Division en lots :

Le marché est passé en lot unique.

SECTION III : DUREE DU MARCHÉ

La durée d'exécution du marché public est de 48 mois à compter de la date début des prestations indiquée dans le dossier de consultation.

SECTION IV PROCÉDURE

4.1 Type de procédure et forme du marché :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions de l'article L.2124-1 de l'ordonnance et des articles R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du décret relatif au Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles R. 2162-2, R.2162-4, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. La description des déchets concernés, des prestations et de leurs spécifications techniques figure dans le document constituant le C.C.T.P. Le recensement des besoins de l'établissement figure dans le CCTP.

4.2 Critères d'attribution :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R2152-7 du CCP. L'offre de chaque candidat sera notée en fonction de critères de sélection définis dans le Règlement de Consultation (RC)

4.3 Date limite de réception des offres : Jeudi 31/08/2023 à 12 heures (heure locale).

4.5 Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 -Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable sur le site dont l'adresse Internet est : www.achatpublic.com

5.2 -Les offres sont transmises par voie dématérialisée sur le site : <https://www.achatpublic.com> avant la date et l'heure limite de réception des offres mentionnée dans le Règlement de Consultation.

5.3 - Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.achatpublic.com/>

5.4 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de MAYOTTE

Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat)

97600 Mamoudzou

tel: 02 69 61 18 56 - fax: 02 69 61 18 62

Email : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 MAMOUDZOU

Date d'envoi du présent avis : 30/07/23

ANNONCES LÉGALES



**DEPARTEMENT DE
MAYOTTE**
Commune de Bandré
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE**
**MARCHE PUBLIC DE TRA-
VAUX**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Bandré

41 Rue Mropatsé

97660 BANDRELE

Tél : 0269 621981

Courriel : mp@bandrele.yt

Profil d'acheteur : www.klekoon.com

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur Ali Moussa MOUSSA-BEN

Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

Objet du marché

RHI HAMOURO -Tranche 01

Décomposition du marché

Les prestations sont réparties en 8 lots:

Lot(s)	Désignation
01	Installation-Terrassement-Voirie
02	Réseaux AEP -EU -EP
03	Réseaux secs
04	Soutènements liés à la voirie
05	Aménagement des ravines
06	Equipement et espace vert
07	Cheminements et trottoirs

08	Travaux de finition VRD
----	-------------------------

Seul le lot n°01 est doté d'une tranche optionnelle:

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Installation-Terrassement-Voirie
	TO1	Voie n°03

Cette consultation a déjà fait l'objet d'une 1^{ère} publication aux Journal de Mayotte du 16 mai 2023 dont cette dernière a été déclarée sans suite.

Toutes les caractéristiques administratives et techniques du marché sont indiquées dans les cahiers des charges.

Date de retrait des dossiers de consultation

Les dossiers de consultation sont à retirer à partir du 28/07/2023 sur le profil acheteur www.klekoon.com

Date limite et lieu de réception des candidatures et des offres

Lundi 28 août 2023 à 12h00 (heure de Mayotte) sur www.klekoon.com

Critères de choix et d'attribution des marchés

Les critères de sélection sont indiqués dans le Règlement de la consultation.

Service où l'on peut obtenir des renseignements.

Renseignement d'ordre administratif et technique : www.klekoon.com

Date d'envoi de l'AAPC

Vendredi 28 juillet 2023.



Ville de Koungou
Place de la Mairie
97690 Koungou
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Koungou (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000881100016 Code postal / Ville : 97690 Koungou

ANNONCES LÉGALES

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Monsieur Le Maire Assani Saindou
BAMCOLO - Mail : commandepublique@kougou.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Capacité économique et financière : Cf / Règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 14 août 2023 - 18:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : Prix des prestations : 40 % Valeur technique : 50 %

Délai d'exécution : 10 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'installation de cuve pour les sanitaires des établissements publics de la commune de Kougou

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux d'installation de cuve pour les sanitaires des établissements publics de la commune de Kougou

Lieu principal d'exécution : Villages de la commune de Kougou

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Cuve village de longoni

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Ecoles villages de Longoni

LOT :

Cuve village de Trévani

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Ecoles villages de Trévani

LOT :

Cuve village de Kougou

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Ecoles village de Kougou

LOT :

Cuve village de Majicavo-Lamir

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Ecoles village de Majicavo Lamir

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui

Détails sur la visite : Les dates et heures de visites sont indiquées dans l'article 6.2 du règlement de la consultation

Date d'envoi du présent avis

28 juillet 2023



Ville de Mamoudzou
Rue du Commerce BP 01
97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mamoudzou (976), Numéro national d'identification : 20000883700011, Contact : Le Maire Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA, BOULEVARD HALIDI SELEMANI BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665010. Fax : +33 269639134. Courriel : r.noussra@mamoudzou.yt. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.mamoudzou.yt/ma-ville/les-services-municipaux/marches-publics-1/>

ANNONCES LÉGALES

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MISSIONS DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

II.1.2) Code CPV principal

71317000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

MISSIONS DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTIONS NEUVES OU DE REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI ET DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

27 juillet 2023

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Référence de l'avis au JO : 2023/S140-447054 du 2023-07-24

Section VII : Modifications

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original Numéro de section : VI.1

Endroit où se trouve le texte à rectifier : VI.1

Au lieu de : Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 24 mois.

Lire : Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Octobre 2025

Numéro de section : VI.4.2

Endroit où se trouve le texte à rectifier : VI.4.2

Au lieu de : VILLE DE MAMOUDZOU BOULEVARD HALIDI SELEMANI - BP 01 , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269665010. E-mail : commande-publique@mairiedemamoudzou.fr. Fax +33 269639134. Adresse internet : <http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>.

Lire : Supprimé

VII.2) Autres informations complémentaires

SOCIETE MAHORAISE DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE EURL

au capital : 6000€.

7 RUE HAOUTOUNGOU 97680 TSINGONI

RCS: 892620576 de MAMOUDZOU Le 29/03/2023 ,

L'associé unique décide la nomination en tant que cogérant d'AHAMADA LAIDINE 3 CH MARIAM ASSANI 97640 SADA; Modification au RCS de MAMOUDZOU

